



Monsieur le DASEN, Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Dans un premier temps, nous souhaitons ré-affirmer ici que tous les enseignants de ce pays sont des citoyens de la République, qu'ils font vivre les valeurs de ce pays à chaque fois qu'ils franchissent le portail de leur établissement, école, collège ou lycée. Et que malgré le peu de reconnaissance voire le mépris à peine voilé des discours de certains, ils ont réalisé une rentrée 2021 intense et éprouvante à tous points de vue, ils étaient bien là pour accueillir tous les élèves dans le respect des valeurs et principes de la République.

Concernant la situation dans les Landes, même si nous ne pouvons que nous satisfaire de l'absence de fermeture de classe dans le premier degré en septembre, la première période s'est déroulée dans des conditions difficiles. Nous sommes, à ce titre, très inquiets de l'état du remplacement. Les 10 postes de TR vacants lors de l'année précédente et qui ont été utilisés pour d'autres moyens font défaut en cette année scolaire. Les décharges de direction ont été améliorées mais les conditions de remplacement détériorées. Déshabiller Pierre pour habiller Paul n'est pas la solution. Le manque de moyens se fait ressentir plus que jamais et le service d'Éducation en est très dégradé. Les 75 millions que notre Ministre vient de rendre ne font qu'ajouter à notre incompréhension.

De nombreux élèves en situation de handicap n'ont pas pu être accompagnés dès la rentrée. Certains ne le sont toujours pas à cette heure. L'augmentation du nombre de notifications ne peut être la seule raison de ces manques. Il faudra anticiper cela pour que cette situation ne se reproduise pas lors des prochaines rentrées et travailler de concert avec toutes les structures médico-éducatives et renforcer les pôles des RASED pour accompagner les enseignant.e.s dans les écoles. Il faudra permettre à tous ces personnels d'être remboursés de leurs frais de transport pour assurer leur mission de service public dans des délais plus raisonnables.

Les AESH accompagnent les élèves en situation de handicap dans les écoles et établissements depuis 2014. La volonté de professionnaliser la mission n'a pas mis fin aux recrutements sous contrat, au travail à temps incomplet, à des rémunérations au minimum de la Fonction publique, à une formation quasi-inexistante et à une dégradation des conditions de travail qu'a amplifié la création des PIAL. La FSU revendique la création d'un véritable métier, sous statut de la Fonction publique, qui doit s'accompagner d'une hausse des salaires, d'une meilleure reconnaissance professionnelle et d'une amélioration des conditions de travail.

La Loi Rilhac a été votée à l'Assemblée Nationale en deuxième lecture le mercredi 29 septembre. Le SNUipp-FSU continue de dénoncer cette loi qui vise à donner au directeur ou à la directrice « une délégation de compétences de l'autorité académique » et « une autorité fonctionnelle ». Cette loi va à l'encontre de la volonté des collègues sur le terrain, comme cela avait été montré lors du sondage organisé par le Ministère en 2019. L'autorité fonctionnelle des

directeurs ne résoudra rien. Le Snuipp-FSU réitère ses demandes : un réel allègement des tâches administratives, une aide administrative pérenne dans chaque école, une réelle augmentation indiciaire, une amélioration de quotité de toutes les décharges, des moyens pour permettre aux équipes d'écoles de fonctionner.

Dans le second degré, le constat bien inférieur aux prévisions a permis d'éviter une trop grosse pression sur les effectifs dans de nombreux établissements. Toutefois des situations de tension subsistent et, dans les collèges, posent parfois la question de la qualité de l'inclusion quand il y a une ULIS. C'est le cas dans les deux collèges de Biscarrosse, à Grenade, Labouheyre, ou encore Pouillon, Saint Geours, Saint Martin de Seignanx, Saint Pierre du Mont ou Tarnos. Nous avons lu sur les documents qu'au collège de Gabarret les élèves inscrits en ULIS étaient comptabilisés dans les divisions ordinaires, c'est une demande que la FSU porte depuis longtemps et que nous souhaiterions voir élargie à tous les établissements.

Dans les lycées, le lycée de Tyrosse a toujours des effectifs très chargés qui rendent pénibles les conditions d'enseignement. Globalement, la baisse des effectifs dans les lycées publics par rapport aux prévisions s'accompagne d'une augmentation significative des effectifs dans le privé, également par rapport aux prévisions, qui ne manque pas de nous interroger (+11% de constat à constat). La déperdition de 180 élèves entre la 2nde et la 1^{ère} et de 87 élèves entre la 1^{ère} et la terminale générale (sans basculement vers la voie technologique) pose également question. Où sont allés ces élèves ?

En collège, l'ouverture du collège de L'intention, qui a siphonné les élèves de 6^{ème} du collège de Capbreton, est particulièrement inquiétante tant un simple coup d'oeil sur le site internet du dit-collège fait frémir.

Des postes sont restés non pourvus pendant au moins toute la première période : arts plastiques et histoire-géographie à Mimizan, anglais à Saint Pierre du Mont, à Pouillon et au lycée Tazieff. Ces situations, même rares, sont indignes du service public d'éducation.

La DHG générale augmente de 422,19 heures, ce qui est une bonne chose mais cela se fait avec 72,1 heures postes en moins et une explosion des HSA : 494,29 HSA en plus, soit l'équivalent de 27 postes. La politique des 2 HSA va bientôt se confronter à un mur : si tous les enseignants prenaient 2 HSA, on aurait 11% d'HSA, or on est déjà à 8,32 %; si on enlève les temps partiels, il ne reste plus beaucoup de marge. La manœuvre du Jean Michel Blanquer est bien en route dans les Landes.

L'extension du contrôle continu à hauteur de 40% du bac et son corollaire du Projet Local d'Evaluation sont très mal vécus par les équipes pédagogiques des lycées. Ces dispositions bouleversent la relation de confiance qui existait auparavant entre les enseignant.e.s et les élèves au profit d'une relation qui suppose que tout soit contractualisé et que la liberté pédagogique soit bridée. Alors même que la rédaction d'un volet disciplinaire ne figure ni dans l'arrêté, ni dans la note de service, et est évoquée comme une simple possibilité à la marge par une FAQ publiée très tardivement et sans aucune valeur réglementaire, la pression mise sur les équipes pour rédiger ces volets disciplinaires témoigne de la volonté d'une uniformisation, d'une standardisation des pratiques que nous récusons. Le PLE contraindra les pratiques pédagogiques

et ne sera en aucun cas une garantie d'équité. Pour preuve, interrogée sur la façon de mettre en place les aménagements auxquels ont droit les élèves porteurs de handicap dans le cadre du contrôle continu, la DGESCO a répondu que ce n'était pas un sujet ! C'est pourtant une question que se posent actuellement toutes les équipes. Comment s'organiser pour que les élèves absents rattrapent les devoirs ? Là non plus, pas de solution. Avec le contrôle continu, chaque établissement est livré à lui-même. Est-ce cela l'équité sur le territoire ?

La campagne d'autoévaluation dans les 17 établissements qui y participent cette année est source de tensions au sein des équipes. Tout d'abord, elle constitue une charge de travail considérable pour les personnels qui ont parfois à faire face à des discours culpabilisants de la part des chefs d'établissement. De plus, les enseignant.e.s ne sont pas dupes sur les finalités de ce dispositif qui sont abordées avec méfiance malgré le discours bienveillant de l'institution. En effet, alors que le guide ministériel incite les membres des commissions à réfléchir sur les marges de progrès local qui permettraient de meilleures conditions de réussite pour les élèves et l'amélioration du bien-être au sein des collèges et lycées, les personnels sur le terrain perçoivent difficilement les leviers pédagogiques dont ils disposent sans moyen supplémentaire. La menace d'injonctions pédagogiques et de contractualisation des moyens sur des critères autres que des critères objectifs et nationaux plane et en dit long sur le projet de gestion managériale du ministère.

Enfin, le nouveau décret modifiant le fonctionnement du CA et de la commission permanente a été lui aussi source de tensions. En effet, la délégation de compétences limitera l'action des élus au conseil d'administration ou l'absence de commission permanente les privera d'une instance d'information leur laissant le temps de la consultation des personnels avant le vote d'une décision. Face à la fronde des établissements, le ministère a fait passer des consignes très strictes aux chefs d'établissement sur l'interprétation du décret, proscrivant tout débat autour du texte. Par ailleurs, la décision de l'ordre du jour par le seul chef d'établissement fragilise de manière significative l'exercice de la démocratie au sein des EPLE.

Lors du lancement d'un plan de formation des personnels de son ministère à la laïcité le 19 octobre, Jean-Michel Blanquer a estimé que les enseignants devaient «adhérer aux valeurs de la République et les transmettre ou sinon sortir de ce métier». Dans un discours tout en insinuations, suspicions de non-conformité et menaces de sanctions contre les récalcitrants, il choisit ainsi sciemment d'instrumentaliser la laïcité. Ce sont des propos qui relèvent de la diversion, pour masquer les échecs de sa politique éducative. Payer des personnels, en particulier les AESH, en dessous du seuil de pauvreté, affaiblir le service public en supprimant des milliers de postes, saccager la formation de celles et ceux dont la mission est de former des citoyennes et citoyens libres et éclairés, est-ce Monsieur le DASEN, digne des valeurs de la République ?

Pour la délégation FSU : Cathy Vigneau-Laffargue, Sonia Mollet, Marlène Bordessoules et Nicolas Fayemendy

